28

Le Centre européen pour les langues vivantes de Graz : les langues pour la cohésion sociale

Adrian Butler

Directeur exécutif du Centre Européen pour les Langues Vivantes du Conseil de l'Europe, Graz, Autriche

Résumé

Le CELV travaille depuis dix ans pour et avec des professeurs de langue afin de promouvoir des approches innovantes à l'éducation aux langues. Il réunit 33 États du Conseil de l'Europe et organise un programme à moyen terme composé de projets dirigés par des experts. Les 22 projets du programme actuel explorent le rôle de l'éducation aux langues dans la cohésion sociale.

Mots-clés

Conseil de l'Europe ; Centre européen pour les langues vivantes ; Éducation aux langues ; Cohésion sociale ; Coopération internationale.

Fondé à Graz, en Autriche, le Centre Européen pour les Langues Vivantes (CELV) du Conseil de l'Europe, vient de fêter ses dix ans. Le Centre travaille depuis 1995 en collaboration avec des experts et des institutions de premier plan afin de contribuer à la dissémination et à la mise en œuvre des bonnes pratiques et de promouvoir les approches innovantes dans le domaine de l'éducation aux langues.

Les activités du CELV sont organisées autour de projets – de formation de multiplicateurs, de promotion de développement professionnel des praticiens, de facilitation de travail de réseaux de spécialistes – sur les questions prioritaires en matière d'éducation aux langues.

Au cours de ces dix premières années, quelque 500 experts et plus de 5000 enseignants en langues ont participé aux différents ateliers et projets du Centre. Ils ont travaillé sur une gamme impressionnante de thèmes et les 40 publications déjà produites – toutes le résultat d'un travail de collaboration entre experts et enseignants en langues – sont des œuvres pratiques et concrètes.

Depuis dix ans, les besoins en politiques linguistiques et en développement professionnel ont considérablement évolué sous l'effet des transformations politiques et de la convergence des nouvelles technologies de l'information.

modernes

les langues

Fondé sur les valeurs intrinsèques du Conseil de l'Europe, le CELV soutient la préservation de la diversité linguistique et culturelle et encourage le plurilinguisme et le pluriculturalisme des citoyens européens. Ses activités sont complémentaires de celles de l'autre organe du Conseil de l'Europe impliqué dans l'éducation aux langues, la Division des politiques linguistiques (DPL) à Strasbourg. Le CELV et la DPL forment ensemble le Service des politiques linguistiques et de la formation en langues du Conseil.

Les principales responsabilités de la DPL ont trait à l'élaboration de politiques et d'orientations pour la promotion de la diversité linguistique et du plurilinguisme dans le domaine de l'enseignement des langues, ainsi qu'au développement d'outils de planification politique. Ses travaux sur le développement du Cadre européen commun de référence et du Portfolio européen des langues ont eu un impact majeur sur l'enseignement des langues dans toute l'Europe.

Le CELV pour sa part s'efforce d'aider les États membres dans la mise en œuvre de leurs politiques d'enseignement des langues, de promouvoir ces outils et d'autres approches innovantes en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues et d'améliorer le statut professionnel des enseignants en langues.

Un accord partiel du Conseil de l'Europe

Le Centre Européen pour les Langues Vivantes est un «Accord partiel élargi » auquel 33 États membres du Conseil de l'Europe ont adhéré¹. L'accord partiel est un mécanisme administratif qui permet à certains États d'entreprendre une activité qui n'est pas poursuivie par tous les États membres. Par conséquent, seuls les États intéressés participent à l'activité et en supportent les frais. La qualité d'accord partiel « élargi » indique qu'un État non-membre du Conseil de l'Europe pourrait adhérer au CELV. Le Canada, avec lequel le Centre entretient des liens rapprochés, serait un candidat éventuel pour ce statut.

Les origines du CELV remontent à 1992 : l'Autriche, les Pays-Bas, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne, réunis déjà dans le travail en matière d'éducation aux langues du Conseil de l'Europe, explorèrent la possibilité de soutenir des réformes éducatives en Europe centrale et de l'Est. C'est alors que naquit l'idée d'un centre régional. Après une étude de faisabilité en juin 1992, le gouvernement autrichien, fidèle à sa politique d'ouverture envers les nouveaux États membres du Conseil de l'Europe, alla plus loin dans ses propositions, proposant un Centre européen pour les langues vivantes et offrant à la fois d'accueillir et de financer en partie l'institution. Le soutien concret de la France

29

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, «l'ex-République yousolave de Macédoine», Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovenie, Suède, Suisse.

et des Pays-Bas assura la viabilité de l'Accord partiel élargi nécessaire à la création du Centre.

L'acte formel suivit sous la forme de la Résolution (94)10 du Comité des Ministres en date du 8 avril 1994. Cette Résolution érigea l'Accord partiel élargi sur le Centre européen pour les langues vivantes pour une période initiale d'essai expirant le 31 décembre 1997. L'Autriche et la France, ainsi que la Grèce, le Liechtenstein, Malte, les Pays-Bas, la Slovénie et la Suisse furent les premiers signataires qui firent le pas décisif dans la fondation du CELV.

Afin de gérer l'infrastructure du Centre – qui est financée par la Ville de Graz, le Land Steiermark (la Styrie) et le Ministère autrichien de l'Éducation, des Sciences et de la Culture – et d'en promouvoir la visibilité aux niveaux national, régional et local, «l'Association autrichienne » Verein Europäisches Fremdsprachenzentrum in Österreich fut créée.

Les débuts du CELV

Dans les premières années, les programmes annuels du CELV étaient un mélange de séminaires de formation, d'ateliers et de colloques de sensibilisation. Ils portaient sur des thèmes comme l'enseignement bilingue, l'autonomie des apprenants, la formation des enseignants, les TIC, la conscience interculturelle et l'apprentissage précoce des langues.

Au début, la priorité du Centre était de soutenir le changement dans les nouvelles démocraties par le biais de l'innovation dans la didactique des langues. Dans le but d'encourager de futures adhésions, dix «États partenaires» d'Europe centrale et de l'Est furent spécifiquement invités à participer aux ateliers de Graz aux frais des membres fondateurs.

L'augmentation rapide du nombre des membres de l'Accord partiel (de 9 à 24 entre 1995 et 1998) reflétait l'intérêt grandissant dans le travail du Centre. Les premiers colloques, en particulier, jouèrent un rôle déterminant dans le choix des futures orientations, en mettant en place la coopération avec des institutions culturelles et linguistiques et en posant les bases d'une future collaboration avec la Commission européenne, tout en contribuant à apporter un certain prestige au Centre.

L'octroi à l'institution d'un statut permanent en juillet 1998 (Résolution (98) 11 du Comité des Ministres) apporta la confirmation finale que le Centre remplissait avec succès son mandat.

Programme à moyen terme

Depuis 2000, les activités du Centre sont organisées dans le cadre d'un programme à moyen terme sur quatre ans. Ce format a été conçu pour permettre au Centre de poursuivre les principaux objectifs suivants :

- organiser un programme d'activités cohérent couvrant une période de temps adaptée;

- organiser un meilleur équilibre entre ateliers et travaux de recherche et de déve-

loppement afin d'avoir des résultats plus tangibles pour la présentation et la dissémination ultérieures.

Dans le cadre de son premier programme à moyen terme (2000-2003), le CELV a mené environ 200 activités dont la plupart s'inscrivaient dans les 25 projets formant l'ossature du programme. Il a organisé 38 ateliers et 90 réunions d'experts et de réseau, ainsi qu'une cinquantaine de réunions préparatoires, à Graz le plus souvent. 24 ateliers régionaux ont en outre été organisés dans les États membres. Au total, près de 3000 personnes provenant principalement des États membres ont pris part à des activités organisées ou financées par le CELV au cours de ces quatre années. 50 publications (livres et CD-Rom) - toutes versions linguistiques confondues - sont un autre résultat concret de ces efforts.

La Conférence finale du premier programme à moyen terme, qui s'est tenue en octobre 2003 a été l'occasion de présenter et d'évaluer les résultats des activités menées au cours du programme et de discuter des conclusions à en tirer, ainsi que des recommandations à formuler quant aux futures pratiques en matière d'enseignement des langues. Le Centre a saisi cette occasion pour produire une publication donnant un aperçu de la manière dont ses projets ont abordé certaines des questions d'actualité dans ce domaine.

Cette publication résumée était intitulée : « Défis et ouvertures dans l'éducation aux langues : les contributions du Centre européen pour les langues vivantes 2000-2003 »2. Le Centre a invité sept coordinateurs de projet à se pencher respectivement sur l'un des secteurs couverts par son programme. Il s'agissait de décrire les principaux problèmes que rencontrent les enseignants en langues dans ces secteurs et d'expliquer comment le programme du CELV tente d'y répondre en proposant des approches pratiques et réalistes.

La brochure décrit ainsi le contexte politique et social de l'enseignement des langues dans une Europe multilingue et multiculturelle, explique les théories sur l'apprentissage des langues et leur influence sur la pratique dans les salles de classe, montre comment l'innovation organisationnelle peut améliorer la qualité de l'enseignement et définit les nouveaux rôles, ainsi que les compétences attendues aujourd'hui des enseignants et des apprenants. Enfin, elle passe en revue les ressources, outils, aides et autres moyens disponibles à l'heure actuelle pour faciliter l'apprentissage des langues (particulièrement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication) et, en conclusion, ouvre une réflexion sur la question de la qualité dans l'enseignement des langues.

Un autre résultat non négligeable du premier programme à moyen terme était cependant constitué par le processus même de travail pratique effectué au Centre : le développement professionnel de toutes les personnes impliquées, l'échange d'expériences, le travail de collaboration à un niveau vraiment international, la réalisation de consensus et la création de réseaux formels et informels de multiplicateurs dans l'éducation aux langues, à l'échelle de l'Europe élargie et

² Frank Heyworth (Ed) (2003) Défis et ouvertures dans l'éducation aux langues. Les contributions du Centre européen pour les langues vivantes 2000 – 2003. Conseil de l'Europe. ISBN 92-871-5275-6. Téléchargeable à partir du site du CELV en format PDF: http://www.ecml.at/doccentre/abstract.asp?r=49&l=F

au-delà. Tout ceci forme une contribution qui bénéficie non seulement à la profession des enseignants en langues, mais aussi à la compréhension et au dialogue interculturels en Europe.

Le deuxième programme : les langues pour la cohésion sociale

Le deuxième programme à moyen terme du CELV (2004-2007) a comme thème général « Les langues pour la cohésion sociale : l'éducation aux langues dans une Europe multilingue et multiculturelle ». Le programme d'activités traite ainsi d'un sujet qui est un des défis principaux auxquels doivent faire face nos sociétés au début du XXIème siècle.

Il vise à mettre en lumière le rôle que l'éducation aux langues peut jouer dans l'amélioration de la compréhension et du respect mutuel entre citoyens vivant en Europe. Dans le cadre de la thématique générale, le programme développe des concepts sous-jacents et examine comment donner aux citoyens les compétences communicatives et interculturelles nécessaires pour qu'ils participent pleinement à nos sociétés modernes et composites, à la fois comme personnes et comme citoyens.

Il s'attache à déterminer comment une approche intégrée de l'enseignement et de l'apprentissage des langues basée sur un nouveau rôle pédagogique attribué aux enseignants en langues peut contribuer à développer le potentiel communicatif des individus vivant dans ces sociétés.

L'évolution vers une conception globale de l'éducation aux langues, qui intègre l'enseignement et l'apprentissage de toutes les langues afin d'utiliser les synergies potentielles, favorise un véritable plurilinguisme grâce à une attitude positive envers la diversité des langues, des compétences et des locuteurs.

Les projets

La caractéristique du CELV est l'organisation de projets internationaux dans le domaine de l'éducation aux langues. Ces projets, organisés par des équipes internationales d'experts, s'adressent en premier lieu aux formateurs d'enseignants, aux chercheurs et aux multiplicateurs clés dans ce domaine. Les ateliers rassemblent des participants nommés par les États membres.

En tout, 22 projets ont été sélectionnés pour le deuxième programme à moyen terme du CELV parmi les 65 soumissions que le Centre a reçues en réponse à son appel à propositions.

Les projets couvrent une large gamme de thématiques mettant souvent l'accent sur plus d'un aspect. Ils peuvent cependant être regroupés en quatre chapitres généraux qui, eux-mêmes, correspondent aux principaux domaines d'intérêt dans le cadre de l'éducation aux langues d'aujourd'hui :

- Faire face à la diversité linguistique et sociale ;
- La communication dans une société multiculturelle ;

- Développement professionnel et outils de référence ;
- Approches innovantes et nouvelles technologies.

Les projets et les activités du deuxième programme à moyen terme du CELV contribuent donc de manière significative à la dissémination et à la mise en œuvre des concepts politiques promus par le Conseil de l'Europe, notamment la citoyenneté démocratique, la cohésion sociale et la compréhension et le respect

Plusieurs projets soutiennent également une utilisation efficace et à large échelle des instruments permettant de mettre en valeur la qualité de l'éducation aux langues développés par le Conseil de l'Europe, en particulier le Portfolio euro-

La liste suivante donne un aperçu des projets se trouvant à l'intérieur de chaque chapitre du deuxième programme à moyen terme du CELV :

Faire face à la diversité linguistique et sociale

- les langues communautaires ;
- les profils à l'échelle des établissements scolaires;
- l'alphabétisation dans une première langue en Afrique et en Europe ;
- l'accès à l'éducation supérieure pour les apprenants adultes sous-représentés ;
- les langues pour les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux.

La communication dans une société multiculturelle

- la dimension pluriculturelle dans la formation des enseignants de langues ;
- la compétence en communication interculturelle et la mobilité professionnelle ;
- l'apprentissage interactif de la CCI.

Développement professionnel et outils de référence

- la mise en œuvre du Portfolio européen des langues et la formation des ensei-
- le rôle de la théorie dans la formation des enseignants ;
- l'assurance qualité;
- vers un cadre pour la formation des enseignants ;
- un référentiel de compétences pour les approches pluriculturelles à l'apprentissage des langues;
- l'animation de groupe dans la formation des enseignants en langues.

Approches innovantes et nouvelles technologies

- les journaux intimes sur Internet (blogs) dans l'éducation linguistique ;
- la formation des enseignants pour jeunes apprenants ;
- la matrice de qualité EMILE ;
- le développement d'études de cas linguistiques ;
- les QuêtesLangues.

Le CELV en est maintenant à la moitié de ce programme à moyen terme ; il est donc trop tôt pour donner les résultats de ces projets, qui ne commenceront à apparaître sous forme de publications et/ou CD-Rom que l'année prochaine. Néanmoins, le progrès des projets peut être suivi sur le site internet du CELV (http://www.ecml.at) sous la rubrique « Activités », où chaque projet dispose de ses propres pages web individuelles.

Comment participer aux activités du CELV

Les événements centraux organisés par le CELV sont généralement ouverts à un participant nommé par chaque État membre de l'Accord partiel. Ces nominations sont l'apanage des « Autorités nationales de nomination » qui existent pour chaque pays membre du Centre et qui sélectionnent leurs participants en fonction d'un profil convenu entre le CELV et l'équipe de projet qui organise l'atelier en question.

Les personnes souhaitant être prises en compte pour la nomination devraient donc prendre contact directement avec leur Autorité nationale de nomination.

Pour la France, l'Autorité de nomination est Mme Marie-José de Fornel, Attachée d'administration centrale à la Délégation aux relations internationales et de coopération (DRIC) du Ministère de l'Éducation nationale, 173, boulevard Saint Germain, 75006 Paris. Tél: +33-1-55 55 66 89; Fax: +33-1-55 55 61 23; Courriel: dricb2@edutel.fr.

Toutes les informations utiles sur le CELV se trouvent sur son site : http://www.ecml.at./

Le site LanguesModernes-APLV

Venez surfer sur le nouveau site LanguesModernes-APLV :

http://ww2.mayeticvillage.fr/LanguesModernes-APLV

Les abonnés aux *Langues Modernes* peuvent demander leur mot de passe pour accéder à l'ensemble des fonctionnalités de la plate-forme électronique collaborative : http://ww2.mayeticvillage.fr/LanguesModernes-APLV

Si vous rencontrez des problèmes d'affichage, contactez la rédaction des *Langues Modernes* qui vous expliquera comment optimiser les paramètres de votre ordinateur pour accéder à toutes les fonctionnalités de ce nouveau site.

Contact: astrid.guillaume@worldonline.fr

Cohésion sociale, compétence plurilingue et pluriculturelle : quelles didactiques ?

Michel Candelier

Professeur à l'Université du Maine, Le Mans Laboratoire d'Informatique de l'Université du Maine

Résumé

L'examen rétrospectif d'un article qu'il a publié il y a dix ans dans cette même revue conduit l'auteur à proposer un modèle de l'évolution suivie depuis par la didactique des langues. Selon ce modèle, la didactique se serait construite des instances de référence de plus en plus globales — la «cohésion sociale», la notion de «compétence plurilingue et pluriculturelle unique» et aurait procédé à une inversion de ses démarches réflexives, en faisant désormais de ces instances le point de départ du raisonnement sur ses buts et méthodes.

L'auteur illustre ensuite cette démarche en montrant en quoi la notion de «compétence plurilingue et pluriculturelle unique» implique qu'un rôle capital soit confié dans l'enseignement-apprentissage des langues à des «approches plurielles» (didactique des langues intégrée, intercompréhension entre langues parentes, éveil aux langues, approche interculturelle) susceptibles d'aider l'apprenant à construire des liens entre les diverses langues (et cultures) qui s'intègrent dans sa compétence. Il indique en quoi ces évolutions constituent un défi pour le cours de (d'une) langue.

Mots-clés

Didactique des langues ; Compétence plurilingue ; Cohésion sociale ; Didactique du plurilinguisme ; Éveil aux langues.

Évolutions

Il y a dix ans bientôt, je publiais dans les colonnes des Langues Modernes un article intitulé « Pour que l'école favorise le pluralisme linguistique, il faut qu'on le veuille vraiment » 1. Même si, comme on va le voir, cet article appelait à une rupture, il n'est pas question de le considérer ici comme l'œuvre d'un prophète,